

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE SAUSSINES
34160 Saussines



04.67.86.62.31
accueil@mairie-saussines.fr

**ARRÊTÉ
DE MADAME LE MAIRE
DE SAUSSINES**

Arrêté n° 54/2022

Objet : Occupation du domaine public

Le Maire de la Commune de Saussines,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande formulée par **Madame le maire**, Isabelle de Montgolfier 1 Place de la Mairie 34160 SAUSSINES pour l'organisation du spectacle « Michel et Yvette » sur la commune de Saussines **le 8 juillet à 20h** ;

Considérant qu'il convient de définir et régler les conditions d'occupation du domaine public, dans l'intérêt de la sécurité, de la salubrité public et des commodités de circulation ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ

Article 4 : Le **stationnement** et la circulation des véhicules des usagers sera **interdit** sur la **Place de l'église** le vendredi 8 juillet de 16h à 22h;

Article 6 : L'accès piéton à toutes propriétés riveraines devra être maintenu ;

Article 8 : Madame le maire et le Commandant de gendarmerie de Lunel sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saussines, jeudi 7 juillet 2022,

Le Maire,
Isabelle de Montgolfier

